



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /
Dossier complet le : / /
N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'extension de la zone d'activité des Sablons à MILLERY (54)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

21 Personne physique

Nom Prénom(s)

22 Personne morale

Dénomination Raison sociale
CC Bassin de Pompey
N° SIRET Type de société (SA, SCI...)
 2 4 5 4 0 0 6 0 1 0 0 1 0 1 EPCI
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom Prénom(s)
TROGRIC Laurent

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 **Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39)b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha ou, dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	Le terrain occupe une surface de 9,081 ha. La surface maximale constructible envisagée est de 11 100 m ² . Le projet est soumis à un dossier loi sur l'eau -rubrique 2150 en régime Déclaratif.

31 **Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?**

Oui Non

32 **Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?**

Oui Non

4 **Caractéristiques générales du projet**

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 **Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Il s'agit d'étendre les espaces économiques existants des Sablons à Millery en direction du Nord.
Aucun travaux de démolition n'est prévu en l'absence de bâtiment existant.
Aucun défrichement n'est prévu en l'absence de bois ou de haie.

4.2 **Objectifs du projet**

Cette zone fait l'objet d'aménagements progressifs depuis plusieurs années, et est identifiée dans le cadre du « Projet de Territoire 2030 » comme une zone d'intérêt économique majeur à conforter et développer.

- Elle répond au positionnement prévu dans le SCOT de valorisation des activités en entrée d'agglomération en lien avec l'activité de logistique ou d'industrie.
- Cette zone permet le développement d'activités complémentaires à celles existantes sans créer de concurrence locale d'une part, et répond à une demande forte d'entreprises qui ne trouvent pas de terrains pour développer leur activité dans ce secteur de l'agglomération Nancéenne. Une étude interne d'opportunité foncière sur les surfaces d'activités économiques démontre l'incapacité à répondre aux demandes actuelles (commercialisation totale du lotissement Cit'entreprise Bis).
- Depuis 2017 pas moins d'une trentaine de sollicitations d'industriels ou de PME par année ont été dénombrées par le bassin de Pompey pour le développement d'activités nouvelles sur le secteur, nécessitant parfois des surfaces importantes pour l'exploitation de leurs activités.
- La zone est idéalement située en proximité directe des axes routiers d'envergure nationale (A 31, avec 2 échangeurs) et en proximité d'une gare (2.5km) (Marbache) et d'une ligne de bus qui dessert déjà la zone.

43 Décrivez sommairement le projet

431 Dans sa phase travaux

Lors de la phase travaux,

Il est prévu :

Réalisation des infrastructures de voirie, nivellement des terrains, stabilisation des talus, enfouissement d'une ligne électrique aérienne, réalisation des réseaux humides et réseaux secs et aménagements paysagers.

Le projet ne comprend aucun travaux de démolition.

432 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation,

le lotissement d'activité sera viabilisé, installation des entreprises avec nivellement des terrains, réalisation des constructions type entrepôts, ateliers ou bureaux et aménagements paysagers.

44 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un dossier loi sur l'eau en régime déclaratif.
Il fera l'objet d'un permis d'aménager et de plusieurs permis de construire ultérieurement.

45 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
terrain d'assiette emprise du bâti surface des plateformes surface cessible	9,081 ha 11 100 m ² 32126 m ² 62285 m ²

46 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : ZAE des sablons

Lieu-dit : la noue

Localité : MILLERY

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU - zone 1AUaA du PLUi HD de la Communauté de Communes du bassin de Pompey du 02 mars 2022, complété par l'arrêté complémentaire en date du 20 juillet 2022, OAP sectorielle n°3.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

47 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

471 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

472 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant / après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Millery est couvert par un plan de prévention de bruit ,mais le site du projet n'est pas concerné. Distance supérieure à 300 m de l'A31. Distance supérieure à 300 m de la voie ferrée. Distance supérieure à 100 m de la RD 40.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des sondages pédologiques ont été réalisés et permettent de démontrer l'absence de zone humide. (voir annexe 14)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Millery est concerné par un PPRi, celui de la Moselle. Le site du projet est complètement exonéré des zonages de submersions.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi de la Moselle approuvé. (Voir annexes 6 + 13)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de situe en bordure extérieure du périmètre de protection éloignée du captage de la Mine et largement hors périmètre de protection rapprochée. (Voir annexe 9)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit le plate-formage des parcelles. Calage du projet remblai/déblai, avec réutilisation optimisée des matériaux en remblai. Matériaux d'apport pour la réalisation des structures voiries et remblaiement des fouilles. Evacuation des matériaux excédentaires à prévoir tout de même. Engagement d'une démarche d'économie circulaire visant à réduire les déchets et à développer le traitement de sol en place et l'utilisation de matériaux alternatifs issus de déchets non dangereux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ Assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau potable : Alimentation depuis le réseau de Custines qui dispose d'une alimentation de sécurisation depuis les puits de Loisy. Assainissement : Estimation du nombre d'Equivalent Habitant (EH) supplémentaires. STEP Custines capacité 3 700 EH, avec charge maximum annuelle 2 602 EH (voir annexe 10) Donc capacité de recevoir des effluents supplémentaires.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe sur des terres cultivées et labourées ne présentant aucun habitat d'espèces animales protégées. Dépourvu de haie ou bosquet, le site du projet et le projet en lui-même ne présentent aucune perturbation de la faune.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA n'est recensé sur le territoire communal. Aucun habitat d'intérêt communautaire listé au FSD n'est présent. Les deux sites NATURA 2000 les plus proches du projet restent éloignés de plus de 8 km . Nous renvoyons le lecteur à l'annexe n°7 localisant les sites NATURA 2000 par rapport au site du projet retenu.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet consommera environ 9 ha de terres agricoles. Du point de vue de l'impact agricole sur cette emprise, l'agriculteur concédant les terrains pour l'aménagement de la zone, annonce avoir des difficultés à cultiver la zone au regard de sa topographie et que la vente de ce terrain permettra à l'agriculteur d'acquérir d'autres terrains en contre partie pour accroître son activité céréalière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est exonéré de tout risque naturel : inondations, sismique, argiles. Ce secteur est concerné par le risque MOUVEMENT DE TERRAIN en aléas faible et moyen d'après l'étude du CETE de mars 2013 (échelle 1/500e). L'urbanisation du nouveau secteur reste conditionnée par la réalisation d'une étude géotechnique afin de mettre en œuvre d'éventuelles méthodes constructives particulières ou d'autres dispositions particulières. Voir repérage projet sur annexes 11,12 et 13.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet engendrera des déplacements supplémentaires liés aux futures activités venant sur le site.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au cours de la phase travaux, l'activité associée à ce dernier pourra être source de bruits.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'activité, en phase travaux ou exploitation, ne devrait pas être générateur d'odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au cours de la phase travaux uniquement, l'activité pourra être source de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement comprendra la mise en œuvre de luminaires avec un rapport ULR (flux lumineux dirigé vers le haut) proche de 0% avec l'adaptation d'une photométrie permettant de n'éclairer que les surfaces utiles. Respectant ainsi l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Une température de couleur chaude de 2700°K maximum avec un niveau d'éclairage adapté en fonction des usagers et des usages. Enfin un abaissement de puissance sera automatiquement réalisé sur le territoire du Bassin de Pompey avec une gradation appliqué sur les luminaires : <ul style="list-style-type: none"> - de l'allumage à 22h00 : 100% - de 22h à 24h : 50% - de 24h à 05h : 20% - de 05h à 07h : 50% - de 07h à l'extinction : 100%
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées à la source par infiltration (gestion intégrée des eaux pluviales) LE Bassin de Pompey sera accompagné d'un AMO pour la GIEP. Pour les effluents, cf. ci-après.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, les futures activités généreront des eaux usées assimilées domestiques. Seuls les rejets d'effluents respectant le règlement du service assainissement seront acceptés dans le réseau d'assainissement collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui il est probable que les futures activités génèrent des déchets (non connu à ce jour). Des déchets inertes seront issus de la phase travaux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Bassin de Pompey, s'est rapproché des services de la DRAC. Le diagnostic préventif réalisé par l'INRAP avec des sondages archéologiques a révélé des éléments protohistoriques de l'âge du fer. D'autres fouilles complémentaires sont programmées sur 2 zones identifiées sur l'ensemble du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité agricole actuelle sera remplacée par des activités artisanales et industrielles.

62 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

63 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

64 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Rapport d'expertise « Zone Humide » en annexe 14

65 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les abords du site sont concernés par les risques de mouvement de terrain et d'inondation. Des aménagements paysagers devront constituer une transition avec les espaces agricoles. Les clôtures périphériques devront être perméables pour les eaux pluviales et la petite faune.

Les eaux pluviales seront infiltrées de manière surfacique en lien avec la capacité des sols. Le Bassin de Pompey, porteur du projet est engagé dans une démarche de « O rejet d'eau pluviale en réseau » pour une pluie centennale qui sera appliquée à ce projet.

Réutilisation au maximum des matériaux du site.

Compensation des déblais/remblais pour limiter au maximum les évacuations de déblais excédentaires.

La zone humide identifiée en partie basse, se trouve hors périmètre d'aménagement, mais elle sera protégée et valorisée notamment par la traversée d'un cheminement paysagé type pontons pédagogiques avec points de vue remarquables.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'urbanisation du site n'induit pas d'impact sur la faune ou la flore. Le site du projet ne correspond pas à un habitat d'espèce protégée. Il n'y a aucun défrichement ou aucune démolition de bâtiment.
Les entreprises qui s'installeront sur le lotissement d'activité ainsi que leurs types d'activités ne sont pas encore pas connues, mais il s'agira de TPE ou PME.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

82 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE n° 3 : Plan de situation du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE n° 4 : Photographies du site	<input checked="" type="checkbox"/>
3	ANNEXE n° 5 : Plans masse du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
4	ANNEXE n° 6 : Plan des abords	<input checked="" type="checkbox"/>
5	ANNEXE n° 7 : Plan de situation Natura 200	<input checked="" type="checkbox"/>
6	ANNEXE n° 8 : Plan de situation des ZNIEFF	<input checked="" type="checkbox"/>
7	ANNEXE n° 9 : Plan du périmètre de protection éloignée du captage de la Mine	<input checked="" type="checkbox"/>
8	ANNEXE n° 10 : Bilan annuel de la STEP de Custines	<input checked="" type="checkbox"/>
9	ANNEXE n° 11 : Plan de repérage des risques de mouvements de terrain	<input checked="" type="checkbox"/>
10	ANNEXE n° 12 : Plan de repérage des risques de retrait/gonflement des Argiles	<input checked="" type="checkbox"/>
11	ANNEXE n° 13 : Plan de prévention des risques naturels d'inondation	<input checked="" type="checkbox"/>
12	ANNEXE n° 14 : Rapport d'expertise « zone humide »	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom TROGLIC

Prénom Laurent

Qualité du signataire Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

À Pompey

Fait le 19/04/2023

**Bassin de
Pompey**
Communauté de communes

Signature du (des) demandeur(s)